

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°20 : Septembre 2006

2006

L'égalité des chances

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

sommaire

p 1

- La Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'Égalité (HALDE)

p 2

- La Commission pour la Promotion de l'égalité des chances et la Citoyenneté : présentation et bilan des actions

p 3

- Bilan des actions de la COPEC (suite)

p 4

- Interview de la déléguée régionale de la HALDE, Yolande ESKENAZI

L'égalité des chances, déclarée grande cause nationale pour 2006, est au cœur du pacte républicain. Elle doit constituer une priorité pour chacun : pour l'Etat bien sûr, qui doit rester garant de cette égalité, mais aussi l'ensemble de la société. Pour faire progresser l'égalité des chances il faut agir à la fois sur le plan de l'éducation, sur celui de l'emploi, mais également sur la prévention et la lutte contre toutes les discriminations. Ensemble, il nous faut construire une société où chacun peut trouver sa place, en fonction de ses capacités, de ses efforts, de son mérite, et ce, quelque soit son origine, son handicap, la situation de ses parents, ou l'endroit où il vit.

C'est dans cette perspective que, dans le département des Alpes de Haute-Provence, s'inscrivent les actions soutenues par la Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et la Citoyenneté (COPEC) en partenariat avec les services publics, les collectivités locales et les associations.

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)

Cette autorité, indépendante, est chargée de traiter de l'ensemble des discriminations réprimées par la loi. Elle a deux missions principales : le traitement de cas de discrimination et la mise en place d'actions de promotion de l'égalité.

◆ Traiter les cas de discrimination

La HALDE est saisie par la victime, une association, un parlementaire ou un syndicat. Elle peut s'auto saisir, si une victime identifiée ne s'y oppose pas. Elle met à jour des pratiques discriminatoires en aidant les victimes à constituer leur dossier, grâce à un pouvoir d'investigation qui lui permet de demander des explications, d'auditionner des personnes, de consulter des documents ou même dans certains cas de procéder à des vérifications sur place, de demander aux autorités publiques de déclencher des enquêtes. Si la discrimination constatée relève d'une infraction pénale, la HALDE en informe le parquet. Elle peut aussi engager une médiation, adresser au mise en cause des recommandations visant à corriger ses pratiques ou faire évoluer le droit.

◆ Assurer la promotion de l'égalité

- en conduisant des travaux d'études et de recherches,
- en suscitant et en soutenant des initiatives d'organismes publics ou privés pour l'adoption d'engagements ou de chartes à ce sujet,
- en identifiant les bonnes pratiques en matière d'égalité de traitement.

De nouveaux moyens pour la HALDE

La loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 a étendu les pouvoirs de sanctions de la HALDE. En cas de discrimination avérée, la HALDE peut proposer à son auteur, l'indemnisation de la victime pour le préjudice subi et le versement d'une amende (3000 euros pour une personne physique et 15000 euros pour une personne morale). En cas de refus de transaction, il y aura une citation directe en justice. De plus, la loi autorise la tenue de tests à l'improviste pour constater les délits de discriminations, qui pourront également faire l'objet de poursuites pénales.

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS
LE DÉPARTEMENT
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :
Jacques MILLON, Préfet
des Alpes de Haute-Provence

Rédaction :
- Préfecture et Services déconcentrés de l'Etat
Coordination et Conception :
- Préfecture :
(Bureau du Cabinet et Service
Départemental des Systèmes
d'Information et de Communication)

Adresse Internet :
www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Photos :
- Préfecture
Imprimé par Arc-en-Ciel,
04000 Digne-les-Bains

Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 1105 B05592
Tirage : 2500 ex

Pour contacter la HALDE

11-15, rue Saint-Georges 75009 Paris Tél : 08 1000 5000
(coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)
site internet: www.halde.fr

La Commission départementale pour la Promotion de l'Égalité des Chances et la Citoyenneté (COPEC)

Depuis 2004, les commissions pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) remplacent les commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC) et voient leur champ de compétence élargi à toutes les discriminations. Dans les Alpes de Haute-Provence la COPEC a été mis en place en janvier 2005.

◆ Ses missions :

Elle est chargée de **définir et de faciliter la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation contre les discriminations** liées à l'origine, la nationalité, la religion, le sexe, le handicap ou l'orientation sexuelle.

◆ Ses priorités :

- **mobiliser** les institutions et les acteurs de la société civile pour la prévention des discriminations ;
- **contribuer à l'égalité des chances notamment en matière d'insertion professionnelle ;**
- **promouvoir la citoyenneté et lutter contre le racisme et l'antisémitisme.**

Coordonnées :

Préfecture des Alpes de Haute-Provence - Secrétariat permanent de la Commission pour la promotion de l'égalité des Chances et la citoyenneté (COPEC), 8 rue du Dr Romieu
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX TEL : 04.92.36.72.09
Courriel : courrier@alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Composition et fonctionnement de la COPEC

Elle est présidée par le Préfet et coprésidée par le Procureur de la République et l'Inspecteur d'Académie.

En formation restreinte, elle est composée des sous-préfets, des principaux responsables des services déconcentrés de l'Etat, des présidents des chambres consulaires, des délégués du Médiateur de la République, du directeur de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), de la directrice de la Mission Locale et des directeurs de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). Dans sa formation plénière, la COPEC associe les parlementaires et des représentants des collectivités locales (conseillers généraux, et municipaux), des associations d'entraide et d'insertion ainsi que les associations syndicales et patronales associées. Quatre groupes de travail ont été constitués autour des thèmes de l'éducation, de l'emploi, de l'action sociale, du logement et de l'accès au sport et aux loisirs. Depuis son installation, la COPEC s'est réunie quatre fois en formation restreinte et deux fois en formation plénière.

Bilan des actions de la COPEC

Depuis sa mise en place, plusieurs actions ont été menées avec le soutien de la COPEC des Alpes-de-Haute-Provence, afin de favoriser l'égalité des chances et prévenir les discriminations dans les domaines de l'éducation, du logement, du sport et des loisirs et du travail.

◆ L'école : premier rendez-vous de l'égalité des chances



Accueil dans les salons de l'hôtel de la Préfecture de jeunes bacheliers méritants

● Le programme " Nouvelle Chance "

85 jeunes de classe de 4e en grande difficulté d'apprentissage ont bénéficié de ce dispositif. Parmi eux **39** ont retrouvé une scolarité normale et **34** ont pu accéder à une formation qualifiante de type CFA.

● Les unités pédagogiques d'intégration et les auxiliaires de vie scolaire

Les unités pédagogiques d'intégration ont pour mis-

sions, la prise en charge, l'éducation et l'intégration en milieu scolaire ordinaire d'enfants présentant des handicaps divers. **Deux unités** fonctionnent actuellement dans le département : une **au collège de Château-Arnoux**, une autre au **collège de Sainte-Tulle**. Elles scolarisent une vingtaine d'élèves.

Par ailleurs **113 auxiliaires de vie scolaire** permettent l'accueil d'enfants handicapés dans les écoles primaires.

● La prise en charge des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)

Le dispositif des classes d'intégration pour les élèves du primaire et du secondaire nouvellement arrivés en France permet d'une part d'évaluer leur niveau linguistique et d'autre part, de les familiariser avec le système scolaire français. Des assistantes sociales de l'Education Nationale sont mobilisées dans ce cadre.

Deux classes d'intégration fonctionnent à Digne-les-Bains et à Manosque.

● Des conventions de stage en administration pour les élèves de 3ème

A l'initiative du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, la préfecture et plusieurs services départementaux de l'Etat ont signé avec l'Inspection académique une convention pour favoriser l'accueil en stage, au sein de leurs services, des élèves de 3e issus notamment des collèges situés en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), afin de leur permettre de découvrir les métiers et carrières de l'Etat.

● La lutte contre le racisme par l'éducation à la citoyenneté

La sensibilisation des jeunes au principe de citoyenneté a été également une préoccupation majeure de la COPEC. Ainsi, à l'occasion de la journée commémorative de l'abolition de l'esclavage le 10 mai 2006, les enseignants de collège ont été appelés à organiser un moment

◆ L'insertion professionnelle comme vecteur d'intégration

● Le dispositif du parrainage

Les opérations de parrainage relèvent d'une approche pragmatique de la lutte contre le chômage des jeunes et, en particulier, de la lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'accès aux dispositifs de formation.

De nombreux jeunes rencontrent des difficultés professionnelles en raison notamment de leur faible niveau de formation, du milieu social défavorisé auquel ils appartiennent, de l'image négative attachée aux quartiers qu'ils habitent, d'une discrimination fondée sur leur origine et de leur absence de réseaux de relations pour les introduire auprès des entreprises.

Le dispositif du parrainage permet aux jeunes d'accéder à un emploi stable et rémunéré en entreprise ou dans le secteur non marchand, ou à une formation qualifiante,

Renseignements :

- Mission Locale à CHATEAU-ARNOUX-ST-AUBAN
Tél : 04 92 33 21 10 - courriel: milo.04.chateau@wanadoo.fr
- EGEE Provence- Alpes- Côte d'Azur , 6 impasse Saint-Michel 04860 PIERREVERT Tél : 04 92 72 50 22 ; courriel paca@egee.asso.fr ; site internet : www.egee.asso.fr

de réflexion autour du thème de l'esclavage. Chaque Sous-Préfet d'arrondissement s'est associé à cette réflexion en se rendant chacun dans une classe de 3ème.

Pour en savoir plus:

Inspection Académique : Tél. : 04.92.36.68.50 3 rue du Plantas - BP 224, 04004 Digne-Les-Bains - Mèl : ce.ia@ac-aix-marseille.fr

et de s'y maintenir, en les faisant accompagner par des parrains bénévoles, en activité ou retraités.

Ces derniers ont la confiance des employeurs et font partager aux jeunes parrainés leur expérience et leurs relations dans le monde de l'entreprise. Il s'agit donc d'une action de médiation.

Le parrainage dans les Alpes-de-Haute-Provence

Le dispositif est cogéré par la Mission Locale et l'association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE). Pour la période de septembre 2005 à juin 2006, 30 jeunes de 18 à 25 ont été parrainés par 15 parrains dont 9 retraités.

Ces parrainages ont permis à 3 jeunes d'obtenir un contrat de travail à durée indéterminée, à 3 autres de signer un contrat à durée déterminée, 1 autre est en contrat d'apprentissage, 3 autres sont entrés en formation, 12 autres sont toujours en cours d'accompagnement.

L'objectif fixé pour les douze mois à venir est de parrainer 40 jeunes. La Mission Locale a besoin pour cela de nouveaux parrains, actifs, préretraités ou retraités issus de secteurs professionnels variés (ouvriers qualifiés, cadres, agents de maîtrise, artisans etc). qui bénéficient encore de relations vivantes dans le monde de l'entreprise et d'une reconnaissance sociale et professionnelle auprès de leurs pairs, toujours en activité.

Dans le domaine du sport et des loisirs

● Des discothèques s'engagent contre les discriminations

Dans le cadre d'une charte de responsabilité signée avec la préfecture des Alpes de Haute-Provence, douze exploitants de discothèques et établissements ouverts la nuit des Alpes de Haute-Provence, se sont engagés le 20 avril 2006 dans une démarche citoyenne, en exprimant notamment leur volonté de permettre à tous, jeunes et moins jeunes, de se voir offrir sans distinction, un accueil de qualité au sein de leurs établissements. Ils se sont engagés à veiller au strict respect par leurs personnels, de la réglementation relative à la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes.

● La Fête du sport : "Ensemble au-delà des différences"

Le sport peut bien souvent jouer un rôle social intégrateur. C'est en partant de ce postulat que les organisateurs de la " Fête du sport en famille " (Comité départemental olympique et sportif, et clubs sportifs, direction de la jeunesse et des sports, ville de Digne, Conseil Général, ,) ont décidé

Pour tout renseignement :

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
5 avenue de Verdun - BP 129 04004 Digne-Les-bains Cédex
Courriel : mjs-004@jeunesse-sports.gouv.fr
Site : www.mjspa.jeunesse-sports.gouv.fr

d'inscrire la deuxième édition de cette opération qui s'est déroulée à l'automne 2005, sur le thème "faire du sport ensemble au delà des différences ".

C'est ainsi que dans le cadre des épreuves sportives et animations qui avaient été organisées (école d'escalade, randonnées pédestres, roller, sports collectifs...) ont été invités et associés aussi bien des jeunes défavorisés que



des sportifs handicapés physiques ou mentaux. Des compétitions féminines et des rencontres de jeunes ont été mises en place....

Cette journée a été couronnée de succès et sera reconduite dans le même esprit le 23 septembre 2006.

Plus d'information auprès de notre Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
ou sur le site internet: www.jeunesse-sports.gouv.fr

Dans le domaine social et de la santé

● Un dispositif d'accompagnement des personnes âgées immigrées

Le programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situations précaires (PRAPS) s'est fixé comme l'une de ses priorités de rendre accessible à tous, le système de santé.

Face au constat que beaucoup de personnes âgées d'origine immigrée, se trouvaient souvent en marge du système d'accès aux soins et aux services, alors même que leurs conditions de travail ont pu les conduire à un vieillissement prématuré et une dépendance plus précoce, un programme d'actions a été mis en place par la direction des affaires

sanitaires et sociales afin d'accompagner ces personnes dans un bilan sanitaire et social.

En 2005, c'est l'office de la retraite et du temps libre (ORTL) qui avait porté ce dispositif d'accueil, d'information et d'orientation de personnes âgées immigrées, recevant ainsi une cinquantaine de personnes. Ce programme a été reconduit en 2006 avec l'association " Atelier des Ormeaux " comme structure support du dispositif.

Pour en savoir plus :

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Alpes-de-Haute-Provence - Pôle Social Tél : 04 92 30 88 00

Quelques unes des pistes d'actions pour l'avenir...

- Projet de charte départementale pour la diversité dans les entreprises : une réflexion sera menée avec les chambres consulaires et les chefs d'entreprises dès la rentrée.
- Projet de charte départementale de prévention des discriminations dans l'accès au logement

Interview de Yolande ESKENAZI, déléguée de la HALDE pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Photo: Eric Bondet

Action Publique : En quoi consiste votre missions ?

Yolande ESKENAZI : La première consiste à faire connaître la HALDE et à expliquer à quoi elle sert. Il y a des réflexes à créer pour mieux répondre à l'ampleur des discriminations et comprendre ce que sont les discriminations, au-delà des représentations que nous en avons. Mon rôle est aussi de repérer les initiatives et les partenaires potentiels dans

la région et de les accompagner dans leur volonté de changement. Je réfléchis aussi avec mes collègues des sites expérimentaux (Nord-Pas-de-Calais, Martinique et Réunion), à la façon dont on peut organiser l'action régionale de la HALDE, sa place et sa valeur ajoutée au côté des acteurs locaux.

AP : Traitez-vous aussi les réclamations émanant de notre région ?

YE : A ce jour, la délégation régionale n'a pas vocation à instruire les réclamations. Pour saisir la HALDE, une simple lettre suffit, à adresser au siège, 11 rue St George 75009 PARIS. Le réclamant recevra un accusé réception, puis un juriste le contactera pour engager l'instruction. Par contre, je crois que nous devons travailler à l'échelle d'un département, dans la proximité, à renforcer l'accompagnement des victimes et sur ce point la délégation a un rôle à jouer.

AP : Comment souhaitez-vous travailler ?

YE : En étant présente sur le terrain et en travaillant aux

côtés de tous ceux qui contribuent à lutter contre toutes les formes de discrimination. Nous lançons d'ailleurs une étude, au niveau régional, pour mieux repérer les acteurs et leurs initiatives et disposer de cartographies locales, par domaines et motifs de discrimination. Je propose de travailler en réseau de compétences. Je souhaiterais que puissent se mettre en place des relais locaux à la HALDE pour l'accompagnement des victimes et que des partenariats se construisent autour d'actions de promotion de l'égalité. Nous pouvons appuyer la qualification des acteurs et la productions d'outils adaptés. Nous dirons ce qui va mal, mais nous aiderons aussi à faire connaître ce qui se fait d'intéressant.

AP : Un dernier mot sur vos relations avec la COPEC ?

YE : Elles doivent être étroites, pour autant nos missions ne se confondent pas : la HALDE n'a pas vocation à définir une politique publique et à la mettre en oeuvre. Mais nous l'appuyons, dans les limites de nos attributions. A ce titre, nous sommes un partenaire essentiel. Nos relations s'appuient sur un engagement réciproques d'informations. La COPEC peut promouvoir une bonne pratique que la HALDE aidera à diffuser. La COPEC peut appuyer un plan d'information et de diffusion sur la HALDE. Nous avons à travailler à cette cohérence territoriale.

Pour contacter la délégation régionale :

10 place de la Joliette - Les Docks Atrium 10-3 Espace Provence
BP13543 13 567 MARSEILLE CEDEX 2. Tél : 04 91 13 45 74,
portable 06 10 92 19 57 mël : yolande.eskenazi@halde.fr

Adresses utiles :

- Ministère délégué à la promotion de l'égalité des chances : www.egalitesdeschances.gouv.fr
- Forum public sur le thème : " comment faire progresser l'égalité des chances ? " : www.forum.gouv.fr
- Services du Premier Ministre : www.premier-ministre.gouv.fr , rubrique chantiers, "égalité des chances".
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations : www.fasild.fr
- Portail de la diversité et de l'emploi: www.diversite-emploi.com